

Actes du colloque

Les contributions seront rassemblées dans un livre qui sera envoyé aux participants après le colloque par Larcier (collection de la faculté de droit de l'Université du Luxembourg). Une version électronique provisoire sera remise aux participants la veille du colloque.

Comité scientifique organisateur

Prof. André Prüm, M. Jean-Mathias Goerens, Mme Maryse Caussin-Zante et Prof. Michel De Wolf.

LIEU

Le colloque se tiendra dans l'amphithéâtre Tavenas de l'Université de Luxembourg, 102a avenue Pasteur à Luxembourg

Un bloc de chambres a été réservé, à des conditions avantageuses, auprès de l'hôtel Victor Hugo, à proximité immédiate du lieu du colloque (2-3 avenue Victor Hugo), tant pour la nuit du 21 au 22 que celle du 22 au 23 (à partir de 120 EUR la nuit).

Les personnes désireuses d'y séjourner réserveront directement avant le 14 mars auprès de info@victorhugo.bestwestern.de, en mentionnant leur participation au colloque de l'IDEF.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription, comprenant les actes du colloque, sont fixés à

- 87,50 € jusqu'au 14 mars 2016 et à
- 112,50 € ensuite,

avec une réduction de 10% pour les membres de l'IDEF, de 30% pour les enseignants et les chercheurs et 35% pour les enseignants et les chercheurs membres de l'IDEF.

- La cotisation 2016 à l'IDEF s'élève à 60 € (contribution de 20 € pour la section nationale comprise).

L'inscription se fait, de préférence avant le 14 mars, par renvoi du bulletin ci-après auprès de Jean-Mathias Goerens (jmg@pt.lu) et paiement du droit d'inscription sur le compte IBAN LU44 1111 0812 0415 0000 de l'IDEF section luxembourgeoise. Les personnes désireuses d'adhérer ou de renouveler leur cotisation à l'IDEF peuvent y ajouter le montant de cette dernière (60 €). L'annulation de la participation ne donne pas lieu à remboursement mais à l'envoi des actes du colloque.

AGREMENT EN TANT QUE FORMATION PERMANENTE RECONNUE

L'agrément a été sollicité à plusieurs ordres et corps (barreau de Luxembourg...) ou pourra l'être à votre demande (voir bulletin d'inscription)

www.uni.lu



COLLOQUE

La codification au 21^e siècle dans l'espace juridique francophone : défense et illustration en Belgique, en France et au Luxembourg

22 avril 2016

Programme

Vendredi 22 avril 2016

9:30 Accueil

10:00 Ouverture

Jean-Louis Debré, Président de l'IDEF, Président du Conseil constitutionnel de France.

10:15 Qu'est-ce qu'une codification – au-delà du mot « code » ?

Prof. Rémy Cabrillac.

10:35 **Session I**

Comment ont évolué les codifications laissées par Napoléon dans les trois Etats ? Quelles matières ont été laissées inchangées ou légèrement amendées ? Quels codes ou parties de codes ont été abrogés ou remplacés ?

Prof. Alain Wijffels

Prof. Denis Philippe

M. Jean-Mathias Goerens et Me Pierre Goerens

11:35 Pause

11:50 **Session II**

Quelles « codifications » nouvelles ont été réalisées dans les trois Etats depuis Napoléon ? Avec quels mérites et quels défauts ? Et quelles sources d'inspiration dans et hors l'espace francophone ?

Prof. Nicolas Thirion

Conseiller à la Cour de cassation française Albert Maron

Conseiller d'Etat à Luxembourg Albert Rodesch

12:50 Déjeuner

14:00 **Session III**

La jurisprudence des juridictions suprêmes a-t-elle évolué de manière parallèle dans les trois Etats à propos des dispositions les plus fondamentales du Code civil maintenues inchangées ? Quel est l'impact du droit européen ?

Président honoraire de la Cour de cassation belge Ivan Verougstraete

Prof. Safia Bouabdallah

Prof. Pascal Ancel

15:00 **Session IV**

La codification OHADA : quels enseignements en tirer dans l'espace francophone ?

Prof. Barthélémy Mercardal

Prof. David Hiez

16:15 **Conclusions générales**

Baron membre honoraire de la Cour constitutionnelle belge Etienne Cerexhe et Prof. Michel De Wolf

16:30 **Clôture du colloque**

par M. Félix BRAZ, Ministre de la Justice du Grand-Duché de Luxembourg.